



Communiqué

Dispositif de lutte contre le deal de rue : 100 jours de reprise du terrain

Depuis le 15 juin 2018, un maillage du territoire basé sur la présence de policiers visibles a été introduit à Lausanne pour lutter contre le deal de rue. La Municipalité tire un premier bilan positif de ce dispositif. Elle reste attentive aux nouvelles stratégies des vendeurs de produits stupéfiants. Vu la réussite du nouveau dispositif, ses horaires seront élargis dès le 14 janvier de 7h à 23h.

La réappropriation de l'espace public par la population et la nette diminution du nombre des dealers dans l'hypercentre sont les principaux constats tirés des 100 premiers jours du nouveau dispositif visible de lutte contre le deal de rue.

Six points chauds du centre-ville étaient particulièrement exposés au deal de rue. Pour rappel, il s'agit de :

- Chauderon
- Maupas-Saint-Roch
- Bel-Air et passerelle de l'Europe
- Gare-Petit-Chêne
- Rue de Bourg-St-François
- Riponne-Tunnel

Etudiée depuis décembre 2017, prévue par le programme de législature et mise en place pour répondre aux attentes de la population lausannoise, l'opération est une réussite. La Municipalité reste toutefois attentive à l'évolution des stratégies des vendeurs de drogue, qui tentent régulièrement de reprendre pied sur le terrain. La Municipalité remercie le Corps de police et se réjouit des retours positifs de la population et des commerçants. La stratégie fondée sur la prévention des délits grâce à un maillage du terrain fonctionne.

A l'avenir, la pression policière principale sera maintenue sur les secteurs clés. Dans une seconde phase des adaptations seront développées afin de répondre aux reports du deal. Cela passera par un élargissement de l'horaire de deux heures quotidiennes supplémentaire de présence uniformée pédestre entre 7h et 23h et par des actions répressives spécifiques. L'engagement moins visible, mais indispensable, des unités spéciales (brigade cycliste et brigade canine) et des membres de la Police judiciaire (brigade Celtus, notamment) se poursuivra afin de ne pas laisser les dealers s'installer dans de nouveaux quartiers. Cet accroissement sera effectif dès le 14 janvier 2019.

A ce jour, le nouveau dispositif a permis d'assurer la présence constante sur le terrain entre 8h et 22h, plus de 170 opérations spéciales, et 250 interpellations. Mobilisant l'équivalent de plus de 40 policiers, le dispositif a recouru au travail de 305 des 402 policiers en uniforme au sein du Corps de police.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec : Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie, 079 964 27 39

Lausanne, le 2 novembre 2018